Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer
Délibération n°1	Conseil Municipal du 11 avril 2018
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi 11 Avril deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 05/04/2018

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 12/04/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOIS1N, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Charlotte PERRAULT à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Christian RAMET à Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Angélique COUSIN à Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Georges BOUCHART à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR ;

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 1 – Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet :
Budget principal de la Ville
Adoption du compte de gestion 2017

Rapporteur : Monsieur Philippe FAIT, Maire

Synthèse de la délibération :	Budget principal de la Ville - Adoption du compte de gestion 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2017 de Madame la Trésorière de la Ville d'Etaples-sur-mer et le compte administratif de

l'année 2017 de Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062219 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. ETAPLES ETABLISSEMENT : COMMUNE D ETAPLES-SUR-MER

Résultats budgétaires de l'exercice

10000 - COMMUNE D ETAPLES-SUR-MER

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 828 666,48	16 937 075,41	25 765 741,89
Titres de recette émis (b)	7 171 645,39	15 574 326,44	22 745 971,83
Réductions de titres (c)	0,00	98 845,00	98 845,00
Recettes nettes (d = b - c)	7 171 645,39	15 475 481,44	22 647 126,83
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 828 666,48	16 937 075,41	25 765 741,89
Mandats émis (f)	3 706 987,75	15 343 153,83	19 050 141,58
Annulations de mandats (g)	16 892,40	232 383,57	249 275,97
Depenses nettes (h = f - g)	3 690 095,35	15 110 770,26	18 800 865,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 481 550,04	364 711,18	3 846 261,22
(h - d) Déficit			

Après lecture des chiffres et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le compte de gestion 2017 de la Trésorière Municipale relatif au budget principal de la Ville dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

La délibération est adoptée par 29 voix pour et 3 abstentions.

Vu pour être affiché le 12 avril 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.